



## GAL « CEVENNES »

### Jardins communaux de Saint-Victor-de-Malcap

**Maître d'ouvrage :** Commune de Saint-Victor-de-Malcap

**Fiche-action 4 :** Services de proximité

**Sous-action :** Etudes, actions de mise en réseau, de mutualisation et/ou d'expérimentation de services à la population

- Soutien à la création et à l'aménagement de jardins collectifs

**Date Récépissé de dépôt :** 06/03/2017

**Date Prévisionnelle de réalisation :** 07/03/2017 au 31/12/2017

**Type de bénéficiaire :** Collectivités et leurs groupements

**Type de dépenses :**

Matérielles : Aménagements extérieurs liés à une opération de construction et/ou d'aménagement de biens

immeubles : dépenses pérennes hors végétaux directement connectés aux investissements de construction et/ou d'aménagement ; Matériel et équipements



#### Résumé du projet :

La commune ayant fait l'acquisition d'une parcelle de 4 855m<sup>2</sup>, elle souhaite créer 10 jardins de 50 m<sup>2</sup>, ainsi qu'une parcelle collective qui sera mise à disposition des élèves et des personnes âgées de la commune. Les jardiniers auront accès à un abri collectif (paille et outils), un composteur ainsi que des tables de pique-nique. La mairie a aussi pour projet de créer un emplacement dédié aux plantes aromatiques ainsi qu'un verger sur la partie non exploitée. Elle réfléchit également à l'installation d'un système de récupération d'eaux de pluie. La gestion de ces jardins sera confiée par convention à une association créée pour l'occasion « Les pousses bio de Malcap ». Elle a pour projet d'organiser plusieurs événements dans l'année (visites des jardins, débats, ateliers de sensibilisation à la permaculture...) et de s'associer à d'autres déjà existants tel que la « fête du pain ». Plusieurs initiatives encadrées par des exploitants de la commune (safran, herbes aromatiques...) seront lancées à destination des locataires de parcelles.

Les dépenses pour lesquelles la mairie sollicite le GAL concernent l'aménagement de ce terrain afin de le rendre accessible et cultivable (délimitation et stabilisation de la parcelle, création d'une aire de stationnement...) et l'aménagement de la parcelle collective (abri, composteur, tables...).

#### Dépenses prévisionnelles HT :

Délimitation parcelles, pose clôture + abris	17 800,00 €
Préparation des parcelles	2 100,00 €
Aire pique-nique verger	1 450,00 €
Aire de stationnement + accès	15 000,00 €
Local et abri + composteur	5 195,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>41 545,00 €</b>

#### Plan de financement prévisionnel HT :

<b>LEADER</b>	<b>22 927,00 €</b>
CD 30	8 309,00 €
Réserve parlementaire	2 000,00 €
Autofinancement	8 309,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>41 545,00 €</b>

